

GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

➤ Pour bénéficier de ce service :

L'un des deux parents doit justifier, par un document officiel (carte professionnelle, bulletin de salaire, ...), **qu'il relève du personnel prioritaire (cf liste jointe).**

L'autre parent doit justifier de sa contrainte professionnelle l'empêchant de garder le ou les enfant(s) (en présentant par exemple une attestation de son employeur prouvant sa présence indispensable au travail).

➤ Lieu et horaires d'accueil :

École Primaire Andrée Chedid, 1 rue des Meules 44130 Blain

de 7h30 à 18h30

➤ Pour le mardi 6 avril au matin, merci de compléter le document ci-dessous et de transmettre au directeur ou à l'animateur du périscolaire les justificatifs demandés.

.....
Je soussigné(e),, déclare :

- 1) exercer une profession indispensable à la gestion de la crise sanitaire, *merci de préciser laquelle* :
- 2) ne disposer d'aucune solution de garde alternative

Enfants concernés par cet accueil :

Nom	Prénom	Classe et École fréquentée	PAI/Allergie

Horaires de présence des enfants :

	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Heure arrivée				
Heure départ				

Numéros de téléphone à contacter en cas de besoin. (Vous devez être impérativement joignable à l'un de ces numéros / A préciser chaque jour) :

-
-
-
-

Date :/...../ 2021

Signature :